

ANNONCES LÉGALES ET OFFICIELLES

Les journaux « L'Est Républicain et Vosges Matin » sont officiellement habilités à publier les annonces légales et judiciaires pour les départements de Meurthe-et-Moselle, des Vosges, de Meuse, du Doubs, de Haute-Saône et du Territoire de Belfort.

Selon l'Arrêté du 21 décembre 2017 relatif au tarif annuel et aux modalités de publication des annonces judiciaires et légales ; sur la base de la ligne de référence définie en millimètres à l'article 2, le prix du millimètre est 1.78€ HT pour l'année 2020.

Avis publics

COMMUNE DE VENTRON

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Modification de droit commun du plan local d'urbanisme

ARTICLE PREMIER - Par arrêté en date du 14 février 2020, le maire de la commune de Ventron a ordonné l'ouverture d'une enquête publique portant sur la modification de droit commun n° 1 du local d'urbanisme de la commune de Ventron.

La modification de droit commun n° 1 du plan local d'urbanisme a pour objectifs :

- permettre l'intégration de l'UTN locale portant sur le réaménagement de la station de Ventron de 2019 dans le PLU du fait de la caducité de l'autorisation de l'UTN d'avril 2011 ;
- réaliser une OAP pour l'intégration de l'UTN locale portant sur le réaménagement de la station de Ventron de 2019 dans le PLU ;
- procéder à un inventaire des constructions patrimoniales à conserver au titre du L151-19 du Code de l'urbanisme, afin de permettre aux constructions non patrimoniales en zone Ah de déroger à la règle concernant la reconstruction à l'identique d'une construction principale détruite ou démolie depuis moins de dix ans ;
- permettre dans l'ensemble des zones aux extensions des constructions existantes de déroger aux degrés de pente imposés pour les constructions neuves ;
- permettre dans l'ensemble des zones de rendre facultative la végétalisation des toitures plates.

Enfin, les erreurs matérielles ou les besoins de mise à jour des mentions du code de l'urbanisme, qui pourront apparaître au cours du travail, pourront être corrigées.

Art. 2 - Au terme de l'enquête et des conclusions émises par le commissaire enquêteur, le conseil municipal se prononcera par délibération sur l'approbation de la modification de droit commun n° 1 du plan local d'urbanisme de la commune de Ventron.

La modification de droit commun n° 1 du plan local d'urbanisme approuvée sera tenue à la disposition du public.

La modification de droit commun n° 1 du plan local d'urbanisme sera exécutoire dès lors qu'elle aura été publiée et transmise à l'autorité administrative compétente de l'Etat dans les conditions définies aux articles L. 2131-1 et L. 2131-2 du Code général des collectivités territoriales.

Art. 3 - M. Dominique CHASSARD a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif de Nancy.

Art. 4 - Il sera procédé du vendredi 13 mars 2020 à 12 h au mardi 14 avril 2020 à 12 h inclus, à une enquête publique portant sur la modification de droit commun n° 1 du plan local d'urbanisme de la commune de Ventron, pour une durée de 32 jours sous la responsabilité de M. le Maire, à qui toutes les informations sur le dossier pourront être demandées.

Art. 5 - Le dossier sera consultable sur le site internet de la mairie : www.ventron.fr

Toute personne pourra, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication d'une copie du dossier d'enquête publique auprès de la mairie à l'adresse suivante : mairie de Ventron, à l'attention de M. le Commissaire enquêteur, 1, place de la Mairie, 88310 Ventron.

Art. 6 - Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête publique à feuillets non mobiles, cotés et

paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de Ventron et seront accessibles aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie (sauf jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles).

Art. 7 - Le dossier d'enquête publique peut être consulté sur support papier à la mairie de Ventron, aux jours et heures d'ouverture de l'enquête publique visés à l'article 6. Le dossier d'enquête publique sera également mis gratuitement à disposition du public sur un poste informatique à la mairie de Ventron aux jours et heures d'ouverture de l'enquête publique visés à l'article 6.

Art. 8 - Pendant la durée de l'enquête, les observations pourront être consignées sur le registre d'enquête, être adressées par écrit à l'attention de M. le Commissaire enquêteur à la mairie de Ventron ou transmises par courrier électronique adressées, à l'attention du commissaire enquêteur, en indiquant dans l'objet « enquête publique pour le plan local d'urbanisme de Ventron » à l'adresse mail suivante : enquetepublique@ventron.orange.fr

Art. 9 - M. le Commissaire enquêteur sera présent recevra les observations écrites et orales du public à la mairie de Ventron :

- le lundi 16 mars 2020 de 15 h à 17 h ;
- le samedi 28 mars 2020 de 9 h 30 à 11 h 30 ;
- le mardi 14 avril 2020 de 9 h à 12 h.

Art. 10 - Le projet a été soumis à évaluation environnementale, laquelle est jointe au dossier d'enquête publique ainsi que l'avis de l'autorité environnementale.

Art. 11 - L'arrêté d'ouverture d'enquête publique fixant les modalités de l'enquête est affiché pendant un mois en mairie.

La personne responsable du projet auprès de laquelle des informations peuvent être demandées est M. le Maire de la commune de Ventron.

Fait à Ventron, le 18 février 2020
Jean-Claude DOUSTEYSSIER, maire

197493200

COMMUNE DE MIDREVAUX

AVIS DE MISE À L'ENQUÊTE PUBLIQUE de la régularisation du zonage d'assainissement

En application des dispositions de l'arrêté de M^{me} le Maire de Midrevaux en date du 23 janvier 2020, une enquête publique préalable à l'approbation des zones d'assainissement collectif et non collectif des eaux usées domestiques se déroulera durant 30 jours du 17 février 2020 au 18 mars 2020 inclus.

M. GIRON Philippe assurera les fonctions de commissaire enquêteur.

Pendant le délai susvisé : un dossier sera déposé à la mairie de Midrevaux aux jours et heures d'ouverture de mairie (mercredi de 14 h à 18 h et vendredi de 18 h à 19 h) du 17 février 2020 au 18 mars 2020 à 16 h 30 afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à M. le Commissaire enquêteur, en mairie de Midrevaux, lequel les annexera au registre. Les observations pourront être également consignées par courrier électronique à l'adresse suivante : mairie.midrevaux88@orange.fr

Le dossier sera également consultable sur le site de la Communauté de communes de l'Ouest Vosgien (ccov.fr) à la page de la commune de Midrevaux.

Une permanence sera assurée par le commissaire enquêteur à Midrevaux :

- le mercredi 19 février 2020 de 14 h 30 à 16 h 30 ;
- le mercredi 4 mars 2020 de 14 h 30 à 16 h 30 ;
- le mercredi 18 mars 2020 de 14 h 30 à 16 h 30

afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public. A l'expiration du délai de l'enquête, le commissaire enquêteur remettra au maire, dans un délai de 30 jours, son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées.

Le public pourra consulter ce rapport aux jours et heures habituels d'ouverture de mairie.

193387200

Publicités juridiques

TRIBUNAL DE COMMERCE D'ÉPINAL

Jugement du 18 février 2020 arrêtant le plan de redressement de BGM PARTICIPATIONS (SARL), 2, place du Couarail, 54200 Toul, RCS Nancy 499 130 490, pour une activité de prise dans d'autres sociétés, achat et vente de valeurs mobilières.

Commissaire à l'exécution des mandataires judiciaires

197738000

TRIBUNAL

Jugement du 18 de BOULANGERIE Soulosse-sous-Saint-pâtisserie, glaces, Commissaire à l'exécution des mandataires judiciaires

197740500

TRIBUNAL

Par jugement en date de Nancy ouvre une WEASEL Escape Gai Nancy, activité : pa 841 486 921. Etablis Mandataire judicia M° Pierre BRUART, Les déclarations de au plus tard de l'ins judiciaire sus-désigné

197806000

CESSION

Suivant acte sous s enregistré auprès du d'Épinal le 7 février 2020 A 00334, La sc capital de 30.000 €, Salet, 88000 Jeux sociétés d'Épinal, s RESDIDA, société à le siège social est 5 au registre du comm 849 037, un fonds c et exploité 42, rou moyennant le prix d La prise de posses fixées au 1^{er} février ; Les oppositions ser des publicités légal toutes correspondan Vendôme, 69006 Ly

197411500



Bon de commande

La Boutique • Rue Théo

> Je joins mon règlement par chèque

QUANTITÉ

☐ JACQUES CHIRAC

TOTAL DE VOTRE COMMANDE

L'EST

RL

Vosges

Jacques Chirac

